



PRÉFET DU NORD

Le Préfet

27 12 10  
M

Lille, le 17 DEC. 2010

Monsieur le Député,

Vous avez manifesté votre inquiétude quant aux informations diffusées dans la presse sur les travaux à réaliser à Bas-Lieu sur la RN2 dans une section accidentogène à quatre voies.

Lors d'une réunion organisée par le Sous – Préfet d'Avesnes–sur–Helpe le 10 mai 2010, la DIR Nord vous avait présenté ses réflexions et propositions d'aménagement. En outre, les travaux de réfection de la chaussée rendus nécessaires par les intempéries de l'hiver 2009-2010, ont été différés pour les intégrer dans le projet de réaménagement de cette section.

Par courrier du 18 mai dernier adressé au Sous–Préfet d'Avesnes–sur–Helpe, vous avez fait valoir vos réticences vis-à-vis des propositions de la DIR.

Je vous confirme par la présente le souci de l'État d'améliorer la circulation entre Avesnes et Maubeuge. Ainsi la mise en service de la liaison Hautmont - Beaufort à 2 fois 2 voies améliorera significativement le confort de circulation et la sécurité sur la RN2. Cette dernière est prévue pour juin 2011. C'est dans cette perspective qu'il est possible de révoquer la question de la RN2 à Bas-Lieu.

Je ne manquerai pas de demander au Sous–Préfet d'Avesnes–sur–Helpe d'organiser une réunion avec vous et la DIR Nord sur ce sujet, au printemps 2011, pour examiner conjointement les travaux à réaliser et leur calendrier. La DIR Nord a notamment consulté le réseau technique du Ministère de l'Écologie pour expertiser les différents scénarii et la solution proposée.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération. et de nos  
salutations cordiales.

Jean-Michel BÉRARD .

Monsieur Jean-Luc PERAT  
Député du Nord  
Conseiller Général  
28, avenue de la Gare  
59440, AVESNES-SUR-HELPE

**Jean-Luc PERAT**  
Député  
Conseiller Général

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

**Monsieur Olivier ANDRE**  
**Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe**

1 Rue Gossuin  
BP 207  
59363 AVESNES SUR HELPE CEDEX

**Objet : RN2 – Etat des Lieux – Situation sur la Commune de Bas-Lieu**

Nos Références : Affaire suivie par Audrey GY, Collaboratrice du Député, [audrey.gy@perat.fr](mailto:audrey.gy@perat.fr)

**Monsieur le Sous-Préfet,**

Je me permets de revenir vers vous après notre réunion de travail en Sous-Préfecture avec les Services de la DIR relative à l'affaire reprise en objet.

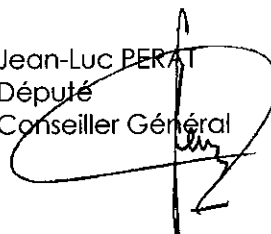
Au nom de mes collègues, Alain POYART et Ghislain FRANCOIS, je vous ai adressé une proposition d'aménagement pour la traversée de Bas-Lieu notamment.

Monsieur le Maire de la Commune concernée, Monsieur FRANCOIS nous a adressé il y a quelques semaines une correspondance reprenant le mécontentement et l'inquiétude des riverains de la RN2.

Je souhaiterais obtenir des informations sur le suivi de cette interpellation et je vous en remercie par avance.

En attendant de vous rencontrer, je vous prie de croire, **Monsieur le Sous-Préfet**, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PERAT  
Député  
Conseiller Général



Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Canton d'Hautmont

Canton de Landreches

Canton de Solre le Château

Canton de Trélon

**Pour me contacter**

☑ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10  
☑ [www.perat.fr](http://www.perat.fr) ☑ [contact-depute@perat.fr](mailto:contact-depute@perat.fr)  
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

**Monsieur Jean-Luc PERAT**  
*Député du Nord – Conseiller général*

**Monsieur Alain POYART**  
*Maire d'Avesnes-sur-Helpe – Conseiller général*

**Monsieur Ghislain FRANÇOIS**  
Maire de Bas-Lieu

**Monsieur Olivier ANDRE**  
**Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe**  
BP 207  
59363 AVESNES-SUR-HELPE CEDEX

Avesnes, le 18 mai 2010,

Objet : rénovation de la RN2 – accès à la commune de Bas-Lieu – Suite de la réunion du 10/05/10

Monsieur le Sous-Préfet,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier très sincèrement de nous avoir associés à la réunion du lundi 10 mai relative à la mise en sécurité de la RN2 sur le territoire de la commune de Bas-Lieu.

Nous précisons également que les crédits certes importants dédiés à cette opération de rénovation de la RN2 concernent des travaux d'entretien qui ne doivent en aucun cas se substituer au doublement attendu de cette voirie nationale.

A la suite de nos différents échanges, nous avons décidé de vous adresser une réponse collective.

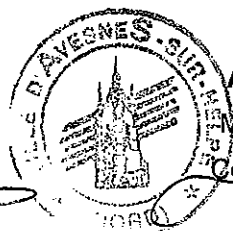
- Dans un premier temps, nous rejetons toute idée d'autoriser les mouvements de tourne à gauche en accès riverains.
- Dans un deuxième temps, nous souhaitons maintenir la possibilité d'une dépassement à la sortie d'Avesnes en direction de Maubeuge, avec un élargissement de la chaussée en fin de zone et une signalisation horizontale performante.
- Dans un troisième temps, l'accès à Bas-Lieu, en sortie d'Avesnes, doit être amélioré et matérialisé par une signalétique lumineuse permettant d'éviter toute ambiguïté.
- Dans un quatrième temps, il serait souhaitable de conserver les deux voies à l'entrée d'Avesnes en venant de Maubeuge en échange d'une amélioration importante de la signalisation verticale et horizontale.
- Dans un cinquième temps, l'aménagement proposé et suggéré devrait permettre de sécuriser les lieux dédiés aux arrêts de bus, en libérant de l'espace et en améliorant le stationnement sur les bas-côtés.

Nous sommes particulièrement conscients et réalistes que la RN2 dans sa version actuelle présente de nombreux risques. Il est indispensable de prévoir également sur le tronçon Avesnes - Maubeuge (dans les deux sens) des zones sécurisées de dépassement au niveau des lignes droites.

Voilà, Monsieur le Sous-Préfet, nos observations qui, nous l'espérons, apporteront un éclairage complémentaire à celui des services en charge de l'aménagement.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Ghislain FRANÇOIS**  
Maire de Bas-Lieu



**Alain POYART**  
Maire d'Avesnes  
Conseiller général

**Jean-Luc PERAT**  
Député du Nord  
Conseiller général